

Francophonie et études francophones: considérations historiques et métacritiques sur quelques concepts majeurs

François Provenzano, Université de Liège

Introduction

Il ne sera pas question ici de livrer un panorama exhaustif et bien circonscrit de ce qu'il est souvent convenu d'appeler le 'champ de la francophonie'. L'expression recouvre tantôt un chantier disciplinaire, tantôt un enjeu institutionnel, tantôt encore un projet académique (chacun de ces ensembles n'étant pas exclusif des deux autres), dont il nous est bien malaisé de tracer les contours. Cette difficulté provient sans aucun doute, pour une part, de notre expérience récente de la francophonie en tant qu'objet d'étude. Mais elle est liée également à l'extrême diversité des dimensions constitutives de la francophonie, qui semble résister à l'ordonnement conceptuel rigoureux et tendu vers la neutralité idéologique.

Pour ces raisons, le propos que nous tiendrons dans les pages qui suivent ne manquera pas de paraître lacunaire, tant les *a priori* sur cette réalité fuyante qu'est la francophonie sont forcément partiels, et donc partiels. Nous nous efforcerons cependant de présenter, suivant un parcours à la fois chronologique et théorico-disciplinaire, quelques grandes perspectives possibles sur la francophonie, quelques formes de discours repérables, quelques grands choix épistémologiques ou pragmatiques qui sont à la base de nos appréhensions de la francophonie. Nous chercherons à attirer plus

particulièrement l'attention sur les principaux concepts privilégiés par les spécialistes de la francophonie dans leurs terrains d'investigation respectifs¹.

En guise d'introduction, il n'est pas inutile de nous interroger un instant sur cette expression de 'champ de la francophonie', que nous avons trivialement utilisée plus haut. Peut-on considérer la notion de 'champ' selon l'acception sociologique qu'en donne Pierre Bourdieu dans sa théorie de l'action sociale (c'est-à-dire à la fois 'un champ de forces, dont la nécessité s'impose aux agents qui s'y trouvent engagés, et comme un champ de luttes à l'intérieur duquel les agents s'affrontent, avec des moyens et des fins différenciés selon leur position dans la structure du champ de forces, contribuant ainsi à en conserver ou à en transformer la structure' (Bourdieu 1994, 55))? La francophonie peut-elle être conçue comme un ensemble circonscriptible et décrite en termes de forces structurantes et de luttes transformatrices? À l'autre extrémité de cette conception théoriquement dure du 'champ de la francophonie', nous avons une autre interprétation, beaucoup plus proche du sens commun, qui consiste à dire que cette expression renvoie à un ensemble de locuteurs de langue française, et éventuellement, du même coup, aux littératures écrites dans cette même langue. La question qui se pose alors n'est pas moins épineuse que celle soulevée par la première interprétation: qu'est-ce qui autorise, en effet, à faire de cette série de locuteurs et de littératures un ensemble clôturé; en quoi, et pour qui, la francophonie fait-elle sens comme ensemble clôt et appréhendable comme tel?

Ces deux acceptions—avec les questionnements qu'elles soulèvent—peuvent représenter deux positions extrêmes quant au 'champ de la francophonie', d'un côté celle de la modélisation scientifique, de l'autre celle de l'évidence du sens commun. Il ne sera pas question ici de trancher pour l'une ou l'autre de ces positions, mais plutôt d'esquisser le continuum qui les relie. C'est donc plutôt d'un *champ de recherche sur la francophonie* dont il s'agit de parler, d'un discours sur un ensemble de locuteurs ou de littératures, dont on a pu penser, pour diverses raisons, qu'ils gagnaient à être considérés selon ce type de découpage et ce type d'étiquette, 'francophones'.

¹ On retiendra, pour un inventaire autrement plus complet, la récente publication d'un *Vocabulaire des études francophones* (Beniamino & Gauvin 2005). Il vise à répondre aux nouvelles exigences pédagogiques en fournissant un outil de référence adapté aux particularités des études francophones.

Or ce discours, comme tout discours, s'alimente et se justifie (en somme, se construit) de diverses manières, notamment en produisant des concepts. Nous en pointerons quelques-uns, en les situant dans la charpente discursive qui les supporte, dans le point de vue sur la francophonie dont ils dépendent, et en privilégiant un peu les propos qui concernent la production littéraire. On verra en effet que la littérature a pu constituer un phénomène cristallisateur pour ce type de discours.

Deux pionniers

Onésime Reclus: francophonie et impérialisme

Il est de tradition de faire remonter les origines de la francophonie aux années 1880 et au personnage d'Onésime Reclus. C'est en effet ce géographe français qui aurait, le premier, forgé le mot 'francophonie', dans ses ouvrages de géopolitique sur la France et ses colonies. L'historiographie francophone officielle retient de Reclus essentiellement deux conceptions maîtresses. D'une part, il aurait eu 'l'idée de classer les habitants de la planète en fonction de la langue qu'ils parlaient dans leurs familles ou dans leurs relations sociales' (Deniau 2001, 10). D'autre part, ce découpage linguistique s'accompagnerait d'un projet humaniste, puisque la francophonie selon Reclus serait un 'symbole et résumé de la solidarité humaine, du partage de la culture et de l'échange' (11).

L'un des titres des ouvrages de ce 'pionnier' indique cependant que les visées du géographe étaient nettement plus pragmatiques que cela: *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique, où renaître, comment durer?* (Reclus 1904.) Autrement dit, le projet 'francophone' de Reclus se définit bien plutôt *a*) par sa perspective franco-centrée, *b*) par sa conception démographique et territoriale, *c*) par sa visée impérialiste.

En effet, ce 'nous' qui s'exprime dans le titre 'Lâchons...prenons...' renvoie bien exclusivement à la France seule, et non à la communauté de locuteurs que Reclus appelle bien ailleurs 'francophones'. Ceux-ci, d'ailleurs, ne sont pas simplement désignés comme tels, mais sont, pour reprendre les mots du géographe, 'acceptés' comme tels par la France: '*... nous acceptons* comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue' (Reclus 1886, 422; nous soulignons). La francophonie est ainsi désignée ailleurs par Reclus comme 'la France intégrale' (Reclus 1917, 165). Il faut sans doute rappeler également que

l'œuvre géographique de Reclus consiste, pour l'essentiel, en une description minutieuse des beautés du sol français.

Deuxièmement, l'aspect linguistique de la conception de Reclus n'est en réalité que secondaire par rapport aux aspects démographiques et territoriaux. Dans ses écrits, le géographe se montre en effet constamment obnubilé par les chiffres de population et par leur proportion relativement à la superficie couverte. On peut citer par exemple ce passage, assez révélateur de l'obsession de grandeur qui anime le géographe français:

Nous ne laissons ... à la France que 57 millions d'hommes sur 52 857 200 hectares. Or la terre a 13 milliards 484 millions d'hectares, c'est-à-dire 255 fois notre pays. Si l'on peut comparer des surfaces à des hauteurs, la France est à l'ensemble des terres ce qu'une tour de 34 à 35 mètres est au Gaurisankar, pic indien que ses 8840 mètres élèvent au-dessus de toutes les montagnes.
(Reclus 1886, 7)

Dès lors, le projet francophone est avant tout un projet d'accroissement des territoires, et plus précisément, d'accroissement du rapport *nombre d'habitants/territoire couvert*. Pour contrer la stagnation des chiffres de natalité à l'intérieur du pays, Onésime Reclus voit dans 'la France d'Afrique' l'occasion d'assurer à la France une part de terres suffisante pour conserver un rôle de premier plan à l'échelle internationale.

Ceci nous amène ainsi à évoquer le troisième aspect du projet francophone d'Onésime Reclus, sans doute le principal, à savoir son caractère impérialiste. Avec l'espagnol, le portugais, l'italien et le roumain, le français est, selon Onésime Reclus, l'une des cinq langues qui participent à l'empire 'Latin'. La part de la France, cependant, 'n'est pas digne d'elle et le nombre des hommes de langue espagnole, et même de langue portugaise, grandit avec plus de vitesse que celui des hommes de langue française' (Reclus 1886, 410). Le projet francophone s'inscrit donc dans une lutte de concurrence avec les autres grandes puissances linguistiques et économiques du monde. Dans cette lutte, la politique coloniale que propose Reclus a pour objectif de maintenir la France au-dessus de 'cet humble trentième' (424) que représente la francophonie, vers 1890, à l'échelle mondiale: ce sont le Canada, mais surtout l'Afrique du Nord qui devront permettre l'accroissement quantitatif de la francophonie.

La francophonie, dans cette acception initiale, n'est donc pas un espace de partage, mais bien un projet d'expansion. Lorsqu'on cite l'occurrence du mot 'francophones'

dans le passage que nous avons déjà cité tout à l'heure, on s'arrête souvent avant la fin de la phrase, livrant pourtant l'essentiel du propos de Reclus: '... nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue: Bretons et Basques de France, Algériens et Berbères du Tell dont nous sommes déjà les maîtres' (Reclus 1886, 422; nous soulignons).

Il faudrait livrer ici quelques éléments biographiques qui éclaireraient sans doute la genèse du projet d'Onésime Reclus. Contentons-nous de mentionner que son intérêt pour l'Afrique trouve son origine dans l'expérience qu'il eue au service militaire comme zouave, en Algérie. C'est d'ailleurs à ce fait particulier qu'ont été attentifs les contemporains d'Onésime Reclus, lorsqu'ils présentent son œuvre, bien plutôt qu'à la mention du terme de 'francophonie':

Ce premier contact d'Onésime Reclus avec l'Afrique, avec l'Algérie, marque une date capitale dans son histoire intellectuelle. ... franciser l'Afrique du Nord, la civiliser, y susciter une vaste renaissance française, tel est le but qu'il va se proposer à lui-même et proposer à ses contemporains. (Reclus 1917, 14)

Le même préfacier-biographe indique ensuite clairement qu'il qualifie son contemporain comme 'le philosophe de l'impérialisme français' (Reclus 1917, 58).

Il y aurait sans doute encore nombre d'éléments à fournir à propos de ce 'pionnier de la francophonie', autant à propos du paternalisme, du racisme latent et des contradictions de son discours (Baggioni 1996), qu'à propos des aspects parfois très novateurs que présente sa pragmatique linguistique. L'essentiel était pour nous de souligner que, à son origine revendiquée, la francophonie est le propre d'un discours franco-centré, porté par un projet d'expansion démographique et territoriale et motivé par des rivalités symboliques avec d'autres grandes puissances colonisatrices.

Virgile Rossel: francophonie et littérature

Nous évoquerons à présent le discours d'un contemporain d'Onésime Reclus, nettement moins cité par l'historiographie postérieure, et cependant lui aussi énonciateur d'une certaine francophonie avant l'heure. Il s'agit du suisse Virgile Rossel, juriste reconnu, mais surtout auteur de plusieurs ouvrages d'histoire littéraire, parmi lesquels une *Histoire de la littérature française hors de France* (Rossel 1895). Son travail, qui

manifeste une largeur de vues assez exceptionnelle pour son époque, est précurseur à plus d'un titre et annonce quelques-unes des grandes orientations épistémologiques que suivront par la suite les études littéraires francophones. Rossel est en effet le premier à considérer d'un même regard les littératures produites en français hors de l'Hexagone et fait ainsi implicitement apparaître l'idée que ces différents ensembles—il s'attache prioritairement à la Belgique, à la Suisse et au Canada—peuvent être décrits en fonction du rapport homologue qu'ils entretiennent avec la France. Il témoigne en effet d'une grande lucidité à l'égard des conditions institutionnelles déficitaires de ces littératures hors de France et anticipe certaines analyses sociologiques des institutions littéraires francophones:

Les écrivains se heurtent, dans des pays de territoire restreint et de faible population, à des obstacles presque insurmontables. ... Condamnés à vivre sur une scène étroite, sans échappée sur l'étranger, et à s'adresser à des lecteurs clairsemés, ils sont placés dans des conditions très défavorables à la naissance d'œuvres fortes et de grandes œuvres [*sic*]. Ceux-là même qui se sentent supérieurement armés pour la gloire ne réussissent guère qu'en s'expatriant, ou qu'en exportant. Et puis, la littérature ne donne le pain quotidien à personne, en sorte que romanciers, critiques, poètes, doivent se résigner à n'être que des amateurs; ils ne peuvent accorder à l'art que leurs loisirs, les moments perdus de l'administration, du barreau, du professorat, du journalisme. (Rossel 1895, 3-4)

Nous abrégeons ici une analyse qui se poursuit par des considérations sur le rôle de la critique, le type de sociabilité littéraire et les dispositions du public lecteur propres à ces zones de littérature française hors de France.

Certes, Rossel ne fait pas vraiment œuvre de comparatiste. Dans l'exposé des matières, il conserve en effet une nette séparation entre les différents ensembles considérés et entend 'marquer les caractères généraux et les particularités des littératures locales étudiées' (Rossel 1895, VII). Mais, par cet aspect également, il annonce une foule de travaux consistant à faire de la francophonie littéraire la juxtaposition des spécificités culturelles propres à chaque zone envisagée. Le découpage en 'aires culturelles' constitue en effet, nous allons le voir, l'une des grandes options d'un certain discours sur la francophonie.

Ces propos de Rossel sont encore intéressants au moins par deux aspects. Avec Onésime Reclus, nous avons affaire au discours du dominant, pour ainsi dire, ou de l'énonciateur central. Rossel représente au contraire la position périphérique dans le débat sur la francophonie. Cette position l'amène à faire apparaître nettement ce qui

définit la précarité matérielle et symbolique de ces territoires qui n'ont pas connu le développement d'une institution littéraire à part entière, mais qui doivent pourtant assumer l'héritage d'une langue littéraire prestigieuse. C'est bien l'idée de 'périphérie' qui émerge des propos de Rossel sur les littératures qu'il examine. Ainsi, le second aspect qu'il convient de pointer ici est précisément le caractère métalittéraire du discours de Rossel sur cet embryon de francophonie. Comme nous l'avions annoncé, la littérature s'avère être un poste d'observation privilégié sur l'objet francophone (Onésime Reclus lui aussi développe d'ailleurs quelques considérations sur l'histoire de la littérature française, que nous ne pouvons ici que mentionner en passant (Reclus 1886, 407-409)), dans la mesure où la littérature constitue un objet de discours déjà chargé de prestige symbolique, déjà nourri d'une aura de sacralité et déjà attaché à l'image d'une France éternelle, à son rayonnement international et au raffinement intrinsèque de la langue qui, au fil des siècles, a servi de support à cette littérature.

Ainsi, le point commun entre les discours de ces deux pionniers de l'idée francophone est une certaine mystique de la langue. Aussi bien chez Onésime Reclus que chez Virgile Rossel, aussi bien chez le géographe impérialiste français que chez l'historien de la littérature jurassien, la langue française est investie d'un génie qui lui est propre et qui doit, chez l'un, commander aux destinées des peuples colonisés, chez l'autre servir d'idéal d'expression et de trait d'union entre les usagers périphériques et la civilisation française.

Chez Onésime Reclus, par exemple, 'le français rachète son indigence présente par sa grâce et par sa clarté ...c'est bien l'idiome supérieur, digne de sa réputation de langage le plus vif et le plus civilisé d'Europe' (Reclus 1886, 413). De même, Rossel souscrit à cette conception de la langue française comme entité transcendant les différences et unissant les peuples 'par une sorte de lien mystique et puissant' (Rossel 1895, 2). Le corollaire d'une telle conception sera l'expression d'un purisme linguistique, les écrivains périphériques se devant d'être particulièrement attentifs à 'conserver intact le patrimoine de leur langue' (8).

La définition institutionnelle

C'est sur cette mystique de la langue française que se fonde ce qu'il est convenu d'appeler la 'définition institutionnelle' de la francophonie. Celle-ci trouve sa première

formulation dans le célèbre numéro de la revue *Esprit*, consacré, en novembre 1962, à la langue française². Des personnalités du monde culturel et politique y livrent un plaidoyer ardent en défense de la langue française et y évaluent les possibilités d'actions communes pour assurer le maintien et la croissance de la visibilité et du prestige internationaux du français. Parmi ces différents intervenants, la postérité retiendra surtout les accents lyriques de Léopold Sédar Senghor, le président poète, qui situe sur le plan strictement 'culturel' 'la principale raison de l'expansion du français hors de l'hexagone, de la naissance d'une Francophonie' (Senghor 1962, 838). '[R]ichesse du vocabulaire', 'syntaxe', 'stylistique' ('le style français pourrait être défini comme une symbiose de la subtilité grecque et de la rigueur latine, symbiose animée par la passion celtique'), enfin 'humanisme' ('le sceau du génie français demeure ce souci de l'Homme'): voilà ce qui, pour le Président sénégalais, doit justifier l'idée d'une Francophonie, qu'il définit comme 'cette symbiose des "énergies dormantes" de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire' (839-44).

Autrement dit, le concept clé qui supporte cette définition de la francophonie est bien celui d'universalité, tel que l'a exposé Rivarol dans son célèbre discours, dès la fin du XVIII^e siècle (Rivarol 1936). Par le concours de circonstances historiques, géographiques et psychologiques particulières, la langue française jouit d'un privilège d'universalité, c'est-à-dire d'une reconnaissance unanime comme langue de prestige. Privilège qui est encore justifié par les qualités intrinsèques de la langue, par 'son propre génie', qui la rend conforme à la raison elle-même et en fait un instrument utile à tous les peuples.

Ce concept d'universalité, en 1962, permet d'imposer l'idée de francophonie comme une évidence historique, comme un projet *déjà-là*, indépendamment des enjeux socio-économiques dont il dépend (Baggioni 1996, 800). En fondant le projet francophone sur une nécessité d'ordre culturel, Senghor et les autres participants à ce numéro de la revue *Esprit*, refusaient de considérer les rapports de pouvoir et les disparités matérielles entre l'ancienne métropole et les anciennes colonies, la langue française valant pour enrichissement et trésor commun.

² *Le Français, langue vivante*, *Esprit* 1962, n° 311, novembre.

C'est ce qui explique que ce type de définition francophone a mis quelque temps avant de trouver sa traduction politique effective. Pour passer de l'utopie d'une 'Civilisation de l'Universel' (Senghor 1962, 844) à la reconnaissance de la diversité des situations de francophonie, il a fallu substituer au concept d'universalité celui de 'dialogue des cultures', qui caractérise, comme l'indique Daniel Baggioni (1996, 801), un deuxième moment dans le mouvement francophone institutionnel, au cours des années septante et quatre-vingt. La francophonie se conçoit dès lors comme l'assemblage de différentes 'aires culturelles', chacune porteuse de ses spécificités et participant à l'édification d'un exotisme francophone. Nous ne pourrions aborder ici le détail des problèmes soulevés par une telle conception de la francophonie; problèmes qu'examine déjà longuement Michel Beniamino dans sa synthèse *La Francophonie littéraire* (1999). Soulignons simplement, avec l'auteur cité, que "'l'aire culturelle" n'est pas un concept, mais un enjeu politico-idéologique' (Beniamino 1999, 66). Le découpage d'une portion de territoire, auquel on attribue une série de traits culturels homogènes, et ensuite le transfert de ces traits aux productions symboliques de ce territoire sont en effet des opérations critiques souvent liées aux revendications des acteurs eux-mêmes. Le 'dialogue des cultures' s'apparente ainsi à une version euphémisée des luttes pour la reconnaissance symbolique qui animent les minorités francophones, tel le Québec par exemple ou les jeunes États africains.

On peut dire que l'évolution de cette conception de la francophonie va dans le sens d'une majeure prise en charge politique du phénomène francophone. Aux discours humanistes et tiers-mondistes succéderont les volontés politiques de faire de l'idée francophone un vaste réseau d'alliances diplomatiques. Dès lors que se multiplient les instances strictement bureaucratiques qui supportent la francophonie et lui assurent une certaine visibilité internationale, se perdent du même coup de plus en plus les justifications 'culturelles' du rassemblement francophone. Comme le notent Daniel Baggioni et Roland Breton à propos des dernières annexions francophones en date: '... les arguments manquent pour justifier intellectuellement l'adhésion de la Bulgarie ou de l'Angola. Seuls les critères politico-diplomatiques peuvent expliquer ces curieuses extensions de la francophonie.' (Baggioni & Breton 1996, 900.)

Ainsi, au-delà des contradictions que peuvent représenter ces différentes phases, il me semble possible de pouvoir considérer l'unité d'une 'définition institutionnelle' de la francophonie, précisément parce que ces contradictions sont rachetées par la légitimité des instances institutionnelles qui formulent la francophonie et produisent une *doxa* destinée au public le plus large possible. Cette *doxa* s'apparente, schématiquement, à la fois à une posture de défense vis-à-vis d'un capital culturel conçu comme un patrimoine commun, et à une posture d'émergence, dans la mesure où ce patrimoine vise à être recapitalisé à l'échelle mondiale.

La définition linguistique

C'est comme contrepoint à ces types de posture qu'il faut comprendre un autre grand registre définitionnel de la francophonie, à savoir la définition linguistique, ou plutôt sociolinguistique. Le contrepoint porte au moins sur deux aspects. D'une part, la mystique de la langue et la conception essentialiste et puriste du français seront très vite irrecevables pour les linguistes qui s'attacheront, dans les années quatre-vingt, au phénomène francophone et mettront en évidence sa dimension plurilingue (Baggioni 1996, 801). D'autre part, la définition institutionnelle s'accompagne d'une obsession démographique, dont on a vu qu'elle caractérisait déjà le discours d'Onésime Reclus. Or ce type de comptage se heurte inévitablement à des problèmes d'ordre administratif (non-systématicité des recensements dans les différents États francophones), mais aussi d'ordre théorique, qu'il appartiendra aux linguistes de mettre au jour en développant une réflexion sur les différentes façons d'être francophone.

Comme le souligne Roland Breton, '... l'espace francophone, morcelé politiquement, l'est particulièrement quant à l'attitude face à la langue' (Breton 1996, 850). Cette diversité des attitudes face à la langue peut être appréhendée soit sur le plan collectif, soit sur le plan individuel.

Sur le plan collectif, les concepts que nous retiendrons ici sont ceux de 'diglossie' et de 'politique linguistique'. Contrairement à la définition institutionnelle, la définition linguistique met en avant non seulement la variété des français possibles, mais aussi la variété des situations dans lesquelles le français, ou l'une de ses variétés, est actualisé, le plus souvent en concurrence avec d'autres variétés linguistiques. À l'idée d'une langue imposant son génie unanimement s'oppose ainsi l'idée d'une francophonie en

continuum (Maurer 1996), faite d'usages plus ou moins codifiés et métissés plutôt que d'adhésions spontanées et complètes.

Ce concept de diglossie ouvre la voie à de nombreuses tentatives de typologies de la francophonie (ou, plus précisément, des situations de francophonie), dont nous ne pourrions retracer le détail ici. Notons simplement que ces typologies se définissent toujours par le choix d'un point de vue particulier sur la francophonie, qui ne peut jamais épuiser la totalité des situations possibles, ni rendre compte de toutes les distinctions effectives entre les différentes pratiques du français. À la dimension strictement sociolinguistique, autrement dit à l'appréhension synchronique des situations de francophonie, s'ajoute la considération diachronique du type de présence du français sur tel territoire, mais aussi la prise en compte des investissements identitaires variables dont peut faire l'objet telle variété du français (Baggioni & Breton 1996; Baggioni & Kasbarian 1996).

Il est également possible de prendre pour critère prioritaire, dans ces tentatives de typologie, le concept de 'politique linguistique', qui, intrinsèquement lié à celui de 'diglossie', désigne l'action menée par les pouvoirs publics dans le but de réglementer l'usage de la langue dans le cadre d'un État. Cette action, implicite ou explicite, recouvre évidemment toujours, d'une manière ou d'une autre, des enjeux d'ordre plus idéologique que strictement linguistique. Le meilleur exemple est sans doute fourni par le Québec, dont la célèbre 'Loi 101', qui proclame en 1977 le caractère unilingue du Québec, est l'instrument d'une reconnaissance politique de la minorité francophone du Canada. L'étude comparée des politiques linguistiques permet ainsi, d'une part de relativiser l'idée d'une communauté d'intérêts dans laquelle se reconnaîtraient les francophones du monde entier, d'autre part de contrôler l'usage des concepts 'identitaires' par un examen des réalités institutionnelles.

Sur le plan individuel à présent, l'approche sociolinguistique de la francophonie pointe le doigt sur un phénomène qu'on hésite encore aujourd'hui à qualifier de concept (Bretegnier 1996, 904): l'insécurité linguistique. Mise en évidence, dès les années septante, par les travaux de l'américain William Labov, l'insécurité linguistique caractérise le rapport particulier d'un locuteur à sa langue. Il y a, dira-t-on, insécurité linguistique lorsque le locuteur a, tout à la fois, conscience de l'existence d'une norme

A et conscience qu'il pratique une variété B. Sans pouvoir aborder ici les nombreux problèmes théoriques soulevés par l'usage de ce concept (qui mêle considérations identitaires, stratification sociale, représentations épilinguistiques), on peut souligner que l'insécurité linguistique est certainement une clé d'entrée féconde pour étudier la francophonie, et ce au moins pour trois raisons.

Premièrement, l'histoire du français montre que cette langue a connu comme aucune autre sans doute un processus de standardisation extrêmement puissant, relayé notamment par un pouvoir politique très centralisé. Ce processus a ainsi abouti à l'imposition à large échelle d'une variété légitime et donc à la conscience nette, chez les locuteurs, de l'existence d'une telle norme. Deuxièmement, la francophonie, sur le plan linguistique, se caractérise encore par la multiplicité de ses situations de contact entre variétés de langue. Si la norme est une, elle est abstraite; la pratique francophone atteste quant à elle, sur des territoires parfois très restreints, la co-présence de variétés régionales, créoles ou non françaises, avec la variété française légitime (il est par exemple significatif que l'un des travaux les plus importants sur l'insécurité linguistique porte sur le cas de la Belgique francophone, carrefour linguistique par excellence: Francard 1993). Enfin, à une plus large échelle, l'insécurité linguistique trouve sa pertinence dans le cadre de la francophonie par le sentiment de 'menace' anglo-saxonne, que nourrit notamment le discours institutionnel, et qui accroît la conviction d'une nécessité de protéger la variété française légitime, seule à concourir sur le marché international des langues.

Par ces concepts de diglossie, de politique et d'insécurité linguistiques, l'approche sociolinguistique définit ainsi la francophonie comme un espace de conflit, bien plutôt que comme un espace de consensus ou d'échange désintéressé. La réalité francophone, sur le plan sociolinguistique, émerge de la tension complexe et à chaque fois unique entre des situations sociales et institutionnelles, des variétés pratiquées en concurrence et des représentations fantasmées de ces variétés.

La définition poétique

Le concept d'insécurité linguistique et l'appréhension des situations de francophonie au niveau individuel dont il dépend nous amènent à aborder à présent une définition de la francophonie que nous pourrions appeler 'poétique'. En effet, au-delà de la simple

description sociolinguistique des situations d'insécurité, l'usage de ce concept débouche sur la mise en évidence des stratégies compensatoires mises en place par le locuteur face à son insécurité, des réactions propres à qui la pratique de sa langue est vécue de façon problématique.

On peut bien sûr analyser ces stratégies et réactions chez le commun des locuteurs francophones. Ce type d'approche a cependant été particulièrement privilégié par l'étude de la francophonie littéraire et des poétiques développées par les écrivains francophones face à la donne linguistique qui est la leur (Klinkenberg 1993; Denis & Klinkenberg 2005). On situera ainsi la gamme des choix d'écriture entre, d'une part un excès de contrôle de l'expression, d'autre part un libre cours laissé aux particularismes ou aux tours illégitimes. D'un côté donc, l'écrivain fait preuve de purisme à la fois littéraire et linguistique, en adoptant les formes littéraires les plus consacrées et en exagérant son respect de la correction grammaticale de sa langue; de l'autre, l'écrivain assume son irrégularité et en fait démonstration, en usant librement de variétés peu légitimes ou considérées comme peu littéraires.

Même s'il peut paraître réducteur, ce couple *purisme/aventurisme* constitue une clé d'entrée assez puissante pour décrire les littératures francophones. Il permet de comparer, sans toutefois les assimiler, par exemple, la situation d'un poète belge forgeant des néologismes à celle d'un romancier québécois usant du 'joual'³.

On invoque également, pour traiter de ces problématiques, le concept de 'conscience linguistique' de l'écrivain, au centre de son projet créateur. Celui-ci s'apparente dès lors à une gestion des différents modèles disponibles, dont les codes sont réinvestis d'une fonction particulière dans l'économie du roman. C'est ainsi que les spécialistes des littératures francophones ont forgé leur propre concept, parallèle à celui d'insécurité linguistique, utilisé par les sociolinguistes, et ont désigné par le terme de 'surconscience linguistique' cette situation particulière des écrivains francophones face à leur langue

³ Ce mot désigne une variété du français pratiquée au Québec surtout par les classes populaires urbanisées. Le joual fut, à partir des années soixante, utilisé par certains écrivains québécois comme langue d'écriture et devint le symbole d'une certaine autonomie à l'égard des normes littéraires françaises.

d'écriture. La francophonie littéraire se définirait ainsi par cette contrainte spécifique, à la fois subie et subsumée par les écrivains, que constitue l'inconfort linguistique.

Cette définition de la francophonie procède donc, en quelque sorte, par retournement du stigmaté en emblème, puisqu'il s'agit de faire de l'aliénation du francophone (ou francographe) vis-à-vis des modèles linguistiques dont il perçoit l'imposition, le lieu d'une créativité particulière, en somme, comme le dit Lise Gauvin, d'un 'imaginaire de la langue'. Celui-ci 'donn[e] lieu à des poétiques irriguées par le sens du ludique et du transitoire, plus proches de la fête carnavalesque et de l'esthétique baroque que des conventions du réalisme' (Gauvin 2003, 110).

La définition sociolittéraire

Ce que nous avons nommé la 'définition poétique' de la francophonie est complémentaire d'une 'définition sociolittéraire' du même espace; autrement dit: l'analyse du texte francophone, des procédés exotisants ou carnavalesques qu'il met en place, ne prend tout son sens que lorsqu'elle est corrélée à une certaine cartographie du marché littéraire en question et des rapports de légitimité qui le structurent.

Selon cette définition sociolittéraire, la francophonie se conçoit essentiellement à l'aide du couple notionnel *centre/périphérie*. Au centre, la France, et même plus particulièrement Paris, où sont concentrées toutes les instances de consécration et où sont fixées les valeurs en cours pour la reconnaissance littéraire; à la périphérie, les autres zones de production littéraire francophones, dont le propre est alors de monnayer leur différence spécifique auprès des instances parisiennes, ou encore de développer ce que Pierre Bourdieu a appelé, à propos de la Belgique francophone, un 'marché protégé' (Bourdieu 1985, 5).

Cette approche de la francophonie, on en trouve les traces dès 1938, lorsque Gustave Charlier évoque la question des 'littératures secondes', qui ont à gérer 'le poids de la tradition littéraire de la langue qu'elle[s] emploie[nt]' (Charlier 1938, 9). Maurice Piron parlera quant à lui, à propos de la Belgique, de la Suisse et du Québec, de littératures 'marginales', dont il cherchera à dégager les dynamiques de développement communes (Piron 1968). Mais c'est essentiellement après les travaux sociologiques de Jacques Dubois sur l'institution de la littérature (Dubois 1986) et de Pierre Bourdieu sur le

champ littéraire (Bourdieu 1998) que le cas francophone semblera particulièrement pertinent à une approche sociolittéraire. On cherchera ainsi à décrire le fonctionnement institutionnel de ces littératures périphériques, à caractériser leur degré d'autonomie, par rapport à la France, mais aussi par rapport au politique.

Ce type d'approche, à vrai dire, s'est surtout développé sur les cas belge et québécois, sans toutefois avoir donné lieu encore à de véritables synthèses comparatistes. Pour les francophonies Sud, c'est un autre appareil critique qui semble davantage s'imposer: reprenant l'héritage critique anglo-saxon, des spécialistes tels Jean-Marc Moura utilisent la théorie postcoloniale comme clé d'entrée dans le corpus des littératures francophones. Il s'agit ici encore d'une définition sociolittéraire de la francophonie, dans la mesure où les concepts convoqués cherchent à articuler la production textuelle aux conditions propres à son contexte d'émergence. La notion de 'scénographie', par exemple, héritée de l'analyse du discours, permet de rendre compte de l'espace d'énonciation tel qu'il est figuré et institué dans le discours littéraire lui-même. On parlera ainsi d'une 'scénographie postcoloniale' pour caractériser, dans un corpus d'œuvres produites dans d'anciennes colonies, une 'définition forte de l'espace d'énonciation', à visée performative (Moura 1999).

Cette définition de la francophonie pose plusieurs problèmes sur le plan de la théorie littéraire proprement dite, dont les situations francophones constituent une sorte de laboratoire conceptuel. C'est évidemment toute la question de l'articulation du texte à son contexte de production que les études francophones placent au centre de leurs démarches (avec les dangers d'essentialiser un concept pour en faire une caractéristique transcendante, ou encore de rabattre le texte à ses conditions d'émergence); mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de ces questions.

Il nous importe par contre de revenir un instant sur les oppositions binaires sur lesquelles se fondent ces définitions sociolittéraires de la francophonie: dominants vs dominés, centre vs périphérie, métropole vs colonies. En réalité, c'est essentiellement le second terme de ces couples qui fait l'objet de l'investigation; la réalité francophone étant constituée de la multiplicité des points de vue de dominés, et la France elle-même étant le plus souvent évacuée du modèle explicatif (ou prise en compte à titre de représentation fantasmée). Il semble donc ainsi que nous ayons affaire à une inversion

complète de la perspective impérialiste que nous avons exposée au début et qui, elle, épousait exclusivement le ‘nous’ franco-centré. Sans doute faudrait-il s’appuyer sur de plus longs développements, mais ne peut-on faire l’hypothèse que prendre le point de vue des dominés revient, finalement, à dissoudre l’idée même de francophonie? Un article de Denis Saint-Jacques expose le problème en partant du cas du Québec et démontrant l’absence de toute réalité ‘francophone’ à tous les niveaux influents sur la production littéraire québécoise, celle-ci étant davantage définie par la qualité de sa position périphérique par rapport à la France (Saint-Jacques 1991). Mais le fait le plus parlant de cette dissolution est sans doute le récent succès de la théorie postcoloniale, à peine évoquée, comme fondatrice d’une épistémologie des études francophones. En choisissant le fait de l’expansion coloniale comme critère déterminant l’appréhension du corpus littéraire francophone, Jean-Marc Moura intègre celui-ci au large corpus des littératures dites ‘europhones postcoloniales’, mais il en exclut du même coup les littératures belges, suisses et, dans une certaine mesure également (du fait de son décalage chronologique et structural), québécoise.

Autrement dit, pour le dire en forçant un peu les choses, la définition sociolittéraire de la francophonie aboutit à l’effacement même du fait francophone devant, pour la francophonie Nord, le fait ‘périphérique’; pour la francophonie Sud, le fait ‘colonial’.

En guise de conclusion: vers une définition sociodiscursive

Il convient certainement de prendre acte de cette nouvelle donne conceptuelle.

Le champ de la recherche francophone n’en disparaît pas pour autant. Il nous semble cependant utile de suggérer un autre type de définition de son objet, qu’on qualifiera de socio-discursif : la francophonie serait précisément l’ensemble des rhétoriques, des idéologies, des concepts, des représentations mis en place pour rendre compte de la communauté des usagers et des usages de la langue française; cette définition recouvre également les usages sociaux de ces rhétoriques, idéologies, concepts ou représentations. Du paradigme de l’impérialisme aux paradigmes sociologique—davantage appliqué à la francophonie Nord—et postcolonial—davantage appliqué à la francophonie Sud, se dessinent ainsi une suite d’effets de discours, une gamme d’énonciateurs de la francophonie, une série de lieux d’où se pense, s’énonce, se labellise, s’instrumentalise, ou se dissout, la francophonie.

Bibliographie

- Baggioni, D. 1996, 'Éléments pour une histoire de la francophonie (idéologie, mouvements, institutions)' in *Le français dans l'espace francophone: description linguistique et sociolinguistique de la Francophonie, Tome 2*, eds Robillard, D. & Beniamino, M. Honoré Champion, Paris, 789-806.
- Baggioni, D. & Kasbarian, J.-M. 1996, 'Production de l'identité dans les situations de francophonie en contact', in *Le français dans l'espace francophone: description linguistique et sociolinguistique de la Francophonie, Tome 2*, eds Robillard, D. & Beniamino, M. Honoré Champion, Paris, 855-867.
- Beniamino, M. 1999, *La Francophonie littéraire. Essai pour une théorie*, L'Harmattan, Paris.
- Beniamino, M. & Gauvin, L. (éds) 2005, *Vocabulaire des études francophones. Les concepts de base*, PULIM, Limoges.
- Bourdieu, P. 1985, 'Existe-t-il une littérature belge? Limites d'un champ et frontières politiques', *Études de lettres*, vol. III, 3-6.
- Bourdieu, P. 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil, Paris.
- Bourdieu, P. 1998, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, 2^e éd., Seuil, Paris.
- Bretegnier, A. 1996, 'L'insécurité linguistique: objet insécurisé? Essai de synthèse et perspectives' in *Le français dans l'espace francophone: description linguistique et sociolinguistique de la Francophonie, Tome 2*, eds Robillard, D. & Beniamino, M. Honoré Champion, Paris, 903-919.
- Breton, R. 1996, 'La démographie des francophones est-elle insaisissable?' in *Le français dans l'espace francophone: description linguistique et sociolinguistique de la Francophonie, Tome 2*, eds Robillard, D. & Beniamino, M. Honoré Champion, Paris, 849-853.
- Charlier, G. 1938, *Les Lettres françaises de Belgique. Esquisse historique*, La Renaissance du livre, Bruxelles.
- Deniau, X. 2001, *La Francophonie*, 5^e éd., PUF, Paris.
- Denis, B. & Klinkenberg, J.-M. 2005, *La littérature belge. Précis d'histoire sociale*, Labor, Bruxelles.
- Dubois, J. 1986, *L'Institution de la littérature. Introduction à une sociologie*, 2^e éd., Nathan-Labor, Paris-Bruxelles.
- Francard, M. (éd.) 1993, *L'Insécurité linguistique en communauté française de Belgique*, Service de la langue française, Bruxelles.
- Gauvin, L. 2003, 'La notion de surconscience linguistique et ses prolongements' in *Les Études littéraires francophones: état des lieux*, eds Moura, J.-M. & D'hulst, L., Éditions du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Lille, 99-112.
- Klinkenberg, J.-M. 1993, 'Préface' in Francard 1993, 5-7.
- Moura, J.-M. 1999, *Littératures francophones et théorie postcoloniale*, PUF, Paris.
- Maurer, B. 1996, 'Continuité et convivialité: utiliser le concept de continuum pour situer les français d'Afrique' in *Le français dans l'espace francophone: description linguistique et sociolinguistique de la Francophonie, Tome 2*, Robillard, D. & Beniamino (éds), M. Honoré Champion, Paris, 873-885.
- Piron, M. 1968, 'Littératures françaises hors de France' (ou: 'Le problème des littératures françaises marginales'), *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises*, vol. XLVI, no 1, 246-262.

- Reclus, O. 1886, *France, colonies et Algérie*, Hachette, Paris.
- 1904, *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique, où renâître, comment durer?*, Librairie universelle, Paris.
- 1917, *Un Grand Destin commence*, La Renaissance du livre, Paris.
- Rivarol, A. 1936, *Discours sur l'universalité de la langue française* (1784), Larousse, Paris.
- Rossel, V. 1895, *Histoire de la littérature française hors de France*, Payot, Lausanne.
- Saint-Jacques, D. 1991, 'Vers une unification du champ littéraire de la francophonie?' in *Situations de l'écrivain francophone*, éd. Aron, P., *Revue de l'Institut de sociologie*, 1990-1991, 19-25.
- Senghor, L. S. 1962, 'Le français, langue de culture', in *Le Français, langue vivante*, *Esprit*, no 311, 837-844.